

Du *vingt-huit* novembre mil neuf-cent-cinq, à *deux heures* du matinACTE DE MARIAGE de *Roze Victor Marius*

Agé de *vingt-trois* ans, né à *La Crau*  
 département de *la Vau* le *dix* du mois  
 de *septembre* mil huit cent *quatre-vingt-deux* profession  
 de *cultivateur* domicilié à *La Crau* département  
 de *la Vau* fils *majeur* de *Roze Jacques Fabien*  
 né à *La Garde* département  
 de *la Vau* profession de *cultivateur*  
 domicilié à *La Crau* département de *la Vau*  
 et de *Giraud Louis Marie* née à *Nîmes*  
 département de *la Vau*, son épouse, domiciliée à *La Crau* (par)  
 le père et la mère ici présents et consentants, d'une part.

Et de *Boudillon Eugénie Tortueuse*

Agée de *dix-neuf* ans, née à *La Garde*  
 département de *la Vau* le *dix-sept* du mois  
 de *novembre* mil huit cent *quatre-vingt-six* profession  
 de *aucune* domiciliée à *La Garde* département  
 de *la Vau* fille *mineure* de *Roze Jacques Fabien*  
*Boudillon* née à *La Crau* sur mer département  
 de *la Vau* profession de *provisoire*  
 domiciliée à *La Garde* département de *la Vau*  
 et de *Roze Babette Louis* née à *La Garde*  
 département de *la Vau*, son époux, domiciliée à *La Garde* (par)  
 le père et la mère ici présents et consentants, d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° *la publication de mariage*  
*faite, sans opposition, les dimanches vingt-neuf octobre*  
*et cinq novembre mil neuf-cent-cinq, deux fois affichées*  
*pendant le délai voulu par la loi;*  
 2° *l'acte de naissance du futur époux;*  
 3° *l'acte de naissance de la future épouse;*  
 4° *le certificat de non opposition délivré le huit-*  
*novembre mil neuf-cent-cinq par M. le Maire de*  
*La Crau (par).*

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1890, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a pas eu fait de contrat de mariage à la date du  
 du mois de \_\_\_\_\_ mil neuf-cent-  
 par devant M<sup>r</sup> \_\_\_\_\_ notaire à  
 département de \_\_\_\_\_

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Boudillon Eugénie Tortueuse* et l'autre *Roze Victor Marius*

Le tout en présence de *Perim Marcelin*  
 domicilié à *La Garde* département de *la Vau*  
 âgé de *quarante-deux* ans, profession de *cultivateur*  
*comin du futur*

De *Antoine Victorin*  
 domicilié à *Nîmes* département de *la Vau*  
 âgé de *vingt-sept* ans, profession de *cultivateur*, *comin du futur*

De *Boudillon Honoré*  
 domicilié à *La Garde* département de *la Vau*  
 âgé de *quarante-cinq* ans, profession de *cultivateur*, *comin du futur*

Et de *Boudillon Louis*  
 domicilié à *La Garde* département de *la Vau*  
 âgé de *quarante-trois* ans, profession de *cultivateur*, *comin du futur*

Après quoi *M<sup>r</sup> André Charlois*, maire de la commune de *La Garde* faisant fonctions d'Officier de l'Etat Civil, a prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par *toutes les parties à l'exception de la mère de la future qui a déclaré en la savoir.*  
 1. *Approuvé des sept mots rayés ci-dessus.*

*Eugénie Boudillon*

*Roze Victor*  
*Louise Giraud*  
*Boudillon Eugénie*  
*Victorin Imbert*  
*Boudillon Boudillon*